



OIAC

Conseil exécutif

Vingt-neuvième réunion
1^{er} et 2 décembre 2010

EC-M-29/3*
2 décembre 2010
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION DU CONSEIL EXÉCUTIF

1. Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion

Le Président du Conseil exécutif ("le Conseil"), M. Jean-François Blarel, Ambassadeur de France, a ouvert la vingt-neuvième réunion du Conseil à La Haye le 1^{er} décembre 2010 à 16 h 14.

2. Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a **examiné** et a **approuvé** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Budget-programme de l'OIAC pour 2011 et toutes questions concernant ce budget.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport.
6. Clôture de la réunion.

3. Point 3 de l'ordre du jour – Budget-programme de l'OIAC pour 2011 et toutes questions concernant ce budget

- 3.1 Après avoir reçu, à sa soixante et unième session, le projet de budget-programme de l'OIAC pour 2011 (EC-61/CRP.2 du 24 juin 2010) que le Directeur général lui avait présenté conformément à l'article 3.4 du Règlement financier, et après avoir examiné cette question à sa soixante-deuxième session, le Conseil a **examiné** le projet de budget-programme de l'OIAC pour 2011 et l'a **transmis** à la Conférence des États parties ("la Conférence"), à sa quinzième session, accompagné de ses observations et recommandations (EC-M-29/DEC.1 du 2 décembre 2010).

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



3.2 Prenant acte de la recommandation du Conseil figurant à l'alinéa *i* du paragraphe 3 de la décision susmentionnée, qui appelle à nommer à titre prioritaire un facilitateur de façon à engager rapidement des consultations sur le nombre des inspections au titre de l'Article VI pour que les résultats de ces consultations soient présentés au Conseil à temps afin qu'une décision soit prise avant la seizième session de la Conférence. Les progrès de ces consultations devront faire l'objet d'un rapport à chaque session ordinaire du Conseil, au titre du point de l'ordre du jour pertinent.

4. Point 4 de l'ordre du jour – Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

5. Point 5 de l'ordre du jour – Adoption du rapport

Le Conseil **a examiné** et **a adopté** le rapport de sa vingt-neuvième réunion.

6. Point 6 de l'ordre du jour – Clôture de la réunion

Le Président a prononcé la clôture de la réunion le 2 décembre 2010 à 13 h 5.

--- 0 ---